



Malfaçons et défense du consommateur

Par Malaguena

Bonjour à tous,

Ma fille et moi possédons un immeuble en sci familiale. Nous avons fait appel par l'intermédiaire de "travaux.com" à un plaquiste pour isoler la partie occupée par ma fille au titre de professeur de piano indépendant. Le plaquiste qui semble très jeune dans le métier a fait un travail approximatif pour un prix de 7.000 euros que nous lui avons payé par chèques. Mais nous nous apercevons au fur et à mesure que ma fille reprend possession des lieux, qu'il y a des manques, des loupés de peinture, et des malfaçons de toutes sortes. Pouvons-nous d'ores et déjà l'attaquer en responsabilité civile décennale ? Que pouvons-nous faire contre "t.com" dont la recommandation n'est pas du tout justifiée ?

Merci beaucoup. Cordialement,

Malaguena

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous réceptionné les travaux ?

S'il y a des reprises à faire, l'artisan doit s'en occuper au titre de la garantie.

Relisez les CGV du site pour connaître les garanties que ce site vous apporte ... ou Pas.

Par Malaguena

@yapasdequoi

Le 27/08/2024

Bonjour,

L'artisan n'a rien présenté comme pièce de réception des travaux à nous faire signer. Il avait besoin du solde dès que possible. Nous lui avons fait le règlement par chèque du solde restant dû sur 7.000 euros, c'est-à-dire 4.900 euros.

Je ne sais pas s'il faut attendre que tous les défauts ressortent ou s'il faut le mettre en cause tout de suite. Ma fille était très pressée d'en finir, car ses cours de piano ont repris dès hier.

En tous cas, merci pour votre aide.

Avec mes cordiaux sentiments.

Malaguena

Par yapasdequoi

Commencez par signaler les anomalies par courrier RAR avec une date limite pour les reprises.